

**Adaptation de :
AU-DELÀ DE LA PRODUCTION PORCINE,
UNE AGRICULTURE À REPENSER!**

Mémoire présenté dans le cadre
des consultations particulières
sur le projet de Loi n° 54
Loi modifiant diverses dispositions législatives
concernant le domaine municipal

*Document présenté à la :
Commission de l'aménagement du territoire*

Québec, le 3 juin 2004

Veillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne toutefois aussi bien les femmes que les hommes.

QUESTION DE PRINCIPE

D'entrée de jeu, l'Ordre des agronomes du Québec désire rappeler qu'en tant que professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire, nous sommes en faveur des activités agricoles, du développement de celles-ci et de leur présence sur tout le territoire québécois.

Alors que l'alimentation a constitué de tout temps la préoccupation la plus immédiate pour toute population, nous vivons depuis 30 ans avec la relative assurance de manger quotidiennement à notre faim, et ce, pour les générations actuelles et futures. Cela change radicalement le regard que nous portons sur ceux qui produisent les denrées alimentaires et sur les activités qu'ils génèrent. Nous n'avons jamais si bien mangé, et pourtant, les consommateurs n'ont jamais si peu su ce qu'ils mangeaient.

Jamais l'agriculture et l'agroalimentaire n'ont été de façon si importante au cœur des débats et des enjeux de société comme en ce moment. De fait, les consommateurs, qui avaient perdu contact avec les façons de produire et de transformer leurs aliments, redécouvrent l'activité agricole et tout ce qui l'entoure. Les productions animales sont tout particulièrement ciblées en raison d'événements alarmants qui leur sont associés. Citons, entre autres, les épisodes dramatiques de la fièvre aphteuse ou de la maladie de la vache folle en Europe et, plus près de nous, l'événement Walkerton. Or, dans le contexte biophysique et climatique du Québec, notre agriculture se développe nécessairement autour des élevages.

Actuellement, les enjeux de développement des entreprises et des activités agricoles, particulièrement celles entourant les productions animales, requièrent plus que jamais la manifestation d'un réel leadership de la part de l'État. Afin de supporter efficacement les activités agricoles québécoises, la rentabilité des entreprises et la viabilité des filières agricoles, il est nécessaire pour le Québec de se doter d'une vision aiguë et innovatrice de l'agriculture du XXI^e siècle.

Par le biais de la production porcine, c'est un regard critique sur l'ensemble des activités agricoles que la société porte actuellement. Oser la remise en question, oser revoir nos façons d'intervenir dans la pratique agricole, oser repenser les modèles de production, voilà une manifestation de grande maturité. En tant que professionnels possédant une connaissance globale

et approfondie de l'agriculture, les agronomes et l'Ordre qui les encadre sont heureux de participer à la réflexion sur les enjeux de l'agriculture moderne et d'aider à recentrer les interventions vers des objectifs qui ont peut-être été oubliés.

L'Ordre des agronomes du Québec a donc le plaisir de présenter son mémoire à l'occasion des consultations particulières de la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de loi n° 54, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal. C'est également dans un esprit de collaboration et avec le désir sincère de contribuer à l'élaboration de solutions optimales pour la société et les parties impliquées que l'OAQ participe à la présente consultation publique.

1 LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES AU QUÉBEC : SAVOIR D’OÙ L’ON VIENT!

Notre agriculture a, de tout temps, bien servi la société québécoise en fournissant des aliments de qualité, en quantité et à prix abordable. L’activité agricole a aussi largement contribué au maintien et au dynamisme des communautés rurales. Comment en sommes-nous donc arrivés à une telle situation de crise et, conséquemment, de remise en question?

L’agriculture est apparue au moment où les hommes et les tribus nomades avaient peu à peu abandonné la cueillette et la chasse comme seuls moyens de subsistance pour passer à un mode de vie sédentaire, où la production des aliments devenait primordiale à leur survie. Les activités agricoles étaient alors en relation directe avec les besoins de la communauté. Jusqu’au milieu du XX^e siècle, il en va également de même au Québec, puisque l’agriculture représentait alors le facteur déterminant à la constitution de l’ensemble de notre tissu sociétal.

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, l’agriculture québécoise a vécu de nombreux bouleversements. En effet, jusqu’au milieu des années 1940, le Québec comptait un grand nombre de fermes, soit plus de 100 000, dont la productivité variait de faible à moyenne. L’introduction de nouvelles technologies mécaniques, chimiques et biologiques, déjà présentes aux États-Unis au début des années 1920, est alors venu modifier ce scénario. L’utilisation de tracteurs, d’engrais minéraux, de pesticides, de plantes et d’animaux plus performants, grâce au développement de la génétique, a caractérisé cette évolution. D’autres facteurs ont aussi largement contribué au développement de l’agriculture et du milieu agricole, dont l’électrification rurale, l’instruction obligatoire et l’application des avancées scientifiques aux activités agricoles.

1.1 Répondre à la demande!

On croit souvent à tort que ce développement et l’augmentation de la productivité qui en a résulté sont la principale cause de l’exode des populations rurales. Pourtant, c’est le phénomène inverse qui en est à l’origine. De fait, pour pouvoir continuer à répondre à la demande, le milieu agricole a dû grandement améliorer ses performances en réaction au fait que de nombreux ruraux quittaient la campagne pour rechercher, d’une part, des emplois dans les milieux industriels et manufacturiers, emplois souvent mieux rémunérés, et d’autre part, une meilleure qualité de vie, tant familiale que sociale.

Le secteur agricole a donc dû réagir afin de répondre aux commandes que lui adressait la société. Et ces commandes furent, et sont toujours, nombreuses. D'abord, on a souhaité que la productivité augmente, ceci afin de compenser la perte du nombre d'entreprises agricoles. De plus, le secteur agricole devait aussi fournir des denrées alimentaires à une population sans cesse en croissance. On a alors demandé aux producteurs agricoles de fournir des denrées alimentaires plus uniformes, et ce, de façon plus régulière.

L'agriculture, jusqu'alors largement répartie sur le territoire et basée essentiellement sur des principes de subsistance, s'est ainsi transformée graduellement en une activité économique d'importance. Les années 1960 ont vu les entreprises agricoles se transformer, grossir davantage et surtout se spécialiser dans des productions données. L'agriculture produisait mieux et plus. Cette spécialisation était également observée à l'échelle régionale, en fonction des caractéristiques biophysiques propres à chacune des régions. En définitive, la spécialisation des entreprises agricoles a nécessairement entraîné une amélioration globale de la performance économique de celles-ci.

Dans les années 1970 et 1980, on a assisté à l'évolution constante de la dimension économique de l'activité agricole. On parlait alors de coûts de production, de retour sur les investissements, de performances financières et économiques des divers secteurs ainsi que de la contribution de l'agriculture au PIB. Produire plus, à moindre coût, est devenu une nécessité, voire une condition de survie de certaines activités. C'est également à cette époque que sont apparus les programmes de gestion de l'offre et les politiques de stabilisation des revenus agricoles. En effet, les seules lois du marché ne pouvaient répondre à certaines contraintes inhérentes à la nature des activités agricoles et aux risques associés à la production tels les conditions climatiques, la présence des ravageurs, la sauvegarde des denrées périssables, etc.. Est arrivé alors un point critique où, pour maintenir le niveau de croissance essentiellement économique de l'activité, la seule demande intérieure des produits n'a plus suffi. Il a alors fallu alors crever le plafond du marché intérieur et viser les marchés d'exportation. Mentionnons que ce phénomène est également vrai pour toutes les ressources naturelles exploitées au Québec.

Au cours de la même période, on a assisté à un phénomène de concentration des activités agricoles dans certaines régions, essentiellement situées dans la plaine du Saint-Laurent. Et puisque l'activité agricole au Québec s'appuyait, et s'appuie toujours fortement sur les

élevages, dont le développement est grandement favorisé par nos conditions climatiques propices, on note que le cheptel s'est développé et s'est concentré autour de certaines rivières tributaires du fleuve. Ce regroupement des activités d'élevage a permis, entre autres, de réduire certains coûts d'intrants et de mise en marché.

1.2 Rupture d'équilibre : le dialogue ne se fait plus!

Dans les années 1950, la transformation de l'agriculture faisait l'objet d'une opinion largement favorable de la part de la population. En effet, l'augmentation de la productivité agricole permettait de produire davantage d'aliments (progrès technique), à un coût moindre (progrès économique), et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population (progrès social). Et puisque tout semblait bien se dérouler dans le monde « bucolique » de l'agroalimentaire, le consommateur a peu à peu perdu contact avec la façon dont sont produits et transformés ses aliments. De cet éloignement est née une sorte d'incompréhension qui, ajoutée à l'ignorance des mécanismes en présence, suscite maintenant les malentendus et ultimement est à la base de la crise actuelle.

Pour plusieurs consommateurs, le réveil est aujourd'hui assez brutal, et ce, d'autant plus que l'écart entre les façons de faire actuelles et celles d'autrefois est beaucoup plus important que celui soupçonné. La critique n'est en conséquence que plus sévère à l'endroit du milieu agricole. De fait, cette industrie, qui a pourtant répondu aux attentes des consommateurs en termes de quantité de denrées produites, de qualité et d'innocuité alimentaire, est pointée du doigt comme étant à la base de nombreuses problématiques sociales dans les municipalités et les régions et est considérée comme une source importante de pollution. On constate que les avancées technologiques et économiques de l'agriculture arrivent fondamentalement en contradiction avec les notions d'équilibre environnemental et social. Ce que la spécialisation a permis de gagner en précision et en efficacité dans des aspects très pointus de la production se paie par une perte de vision globale et de compréhension générale des phénomènes en présence. De plus, les exigences de l'économie font facilement perdre de vue les autres dimensions du processus d'organisation et de développement des activités agricoles.

C'est ainsi que le fragile équilibre requis pour assurer le développement harmonieux de nombreux milieux composant la société québécoise s'est peu à peu rompu. Il importe ici de

préciser que l'évolution de l'agriculture, depuis 50 ans, s'est appuyée sur des phases successives d'équilibre et de déséquilibre, les coups de barre importants coïncidant avec les pointes particulières de déséquilibre. C'est précisément ce à quoi nous sommes maintenant confrontés et les questionnements actuels devraient faire en sorte de restaurer ce nécessaire équilibre.

1.3 Et la production porcine dans tout ce débat?

À l'image de l'évolution de l'ensemble des activités agricoles, la production porcine s'est elle aussi grandement transformée au cours des 50 dernières années. De quelques cochons que l'on pouvait compter sur une ferme de subsistance du début du siècle, le nombre s'est accru de façon importante au début des années 1960. À cette période, la production porcine se trouvait associée à la production laitière, les porcs étant nourris de lait écrémé, denrée présente en quantité sur la ferme en raison de l'écémage du lait pour la fabrication du beurre. La qualité du porc produit était inégale, souvent mauvaise et les performances globales de l'élevage demeuraient médiocres.

La spécialisation des entreprises agricoles allait beaucoup changer ce type d'élevage. Ainsi, durant les années 1970 et 1980, la production porcine a bénéficié de nombreuses avancées technologiques. Les méthodes mises en place répondaient à des impératifs d'amélioration des performances animales et économiques tout autant que de productivité du travail. Par ailleurs, la qualité des carcasses produites s'améliorait elle aussi grandement et encore aujourd'hui, cette qualité représente une belle réussite et une situation enviable pour le secteur agricole.

Toutefois, à la fin des années 1980 et durant les années 1990, les productions animales, et plus particulièrement la production porcine, ont commencé à attirer l'attention de certaines instances. Dès le milieu des années 1980, les agronomes du Québec manifestaient clairement des inquiétudes et des préoccupations quant aux répercussions des activités agricoles sur l'environnement et les cours d'eau, et plus globalement, quant à l'impact du développement de l'industrie agroalimentaire sur la qualité de vie en milieu rural. Le concept de pollution diffuse d'origine agricole était mis de l'avant. Ainsi, en 1988, l'Ordre des agronomes du Québec alertait formellement les autorités sur le risque associé à une

gestion déficiente des déjections animales, alors que les agronomes quant à eux étaient invités à réfléchir et à revoir, au besoin, certaines pratiques.

L'impact de la production porcine sur la qualité de l'air et de l'environnement agricole a été et est encore nettement plus ciblé en raison des odeurs très singulières associées à celle-ci et de certaines dynamiques particulières qui ont modelé son développement. Rappelons simplement que peu d'activités agricoles ont été susceptibles de connaître un développement aussi important depuis près de 20 ans et que rares sont les activités agricoles qui ont pu se développer sans être tenues d'avoir un lien au sol formel pour supporter l'établissement des entreprises.

1.4 Des décideurs et des décisions

L'agriculture étant devenue une activité économique reconnue, le gouvernement du Québec tenait en mars 1998, un important forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire. Au terme des trois jours de rencontre, les participants convenaient de plusieurs consensus sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires. Les engagements s'appuyaient sur la nécessité de définir collectivement des objectifs de croissance pour les secteurs agricole et agroalimentaire, véritables locomotives du développement rural et économique du Québec. Ainsi, il a notamment été convenu d'augmenter le nombre d'emplois du secteur, 15 000 de plus en 2005, et de doubler les exportations de produits agroalimentaires québécois d'ici l'an 2005, pour atteindre quatre milliards de dollars soit une augmentation de 9,3 % par année. Il a aussi été convenu que la croissance du secteur devait passer par le respect de l'environnement. Plusieurs paramètres étaient alors retenus dont, entre autres, une réglementation environnementale efficace, la responsabilisation des producteurs agricoles, un plan de prise en charge transparent, bien encadré et rendu public, interpellant l'ensemble des partenaires concernés, des objectifs agroenvironnementaux vérifiables et un échéancier de réalisation précis. Il était aussi évident que, dans un contexte de croissance des activités, la production porcine présentait de grandes opportunités de développement.

Pour l'OAQ, il est clair que les orientations de développement agricole ont été élaborées en considérant l'agriculture uniquement comme une activité à caractère économique alors qu'elle est d'abord et avant tout une activité socio-économique. Aurait-on alors oublié que

le développement de l'agriculture doit tenir compte de l'ensemble des fonctions qui lui sont dévolues telles la production d'aliments sains, la conservation des ressources, la préservation des paysages, la diversification des activités agricoles, la stabilisation et le développement des communautés rurales? Ainsi, les problèmes de dégradation de la qualité des sols et des cours d'eau auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés témoignent en grande partie de l'absence de planification dans le développement des activités agricoles et des usages du territoire, mais aussi d'un manque évident de vision de la part du gouvernement quant aux conséquences qu'allait engendrer cette non planification dans un contexte de surproduction régionalisée.

Nous en sommes donc aujourd'hui à questionner le développement d'une production pour laquelle les producteurs et les entreprises ont une fois de plus répondu aux attentes et aux demandes de notre société.

2 DES SOLUTIONS À NOTRE PORTÉE

À partir des constats réalisés, nous nous devons de relever les bons coups comme les moins bons. Il ne s'agit surtout pas ici de faire le procès des 30 dernières années en matière d'activités agricoles, lesquelles visaient, en réponse à un besoin alors exprimé, une augmentation de la productivité et des performances économiques de l'agriculture. Nous devons plutôt focaliser sur les nouveaux défis en regard de la question environnementale et de la sécurité bioalimentaire. Il est de notre devoir et de notre responsabilité de donner une juste lecture des problématiques rencontrées et de proposer des solutions adaptées et novatrices qui permettront de réduire la pollution d'origine agricole et de favoriser le développement durable de l'agriculture québécoise.

L'Ordre des agronomes propose donc de mettre en place différents outils qui contribueront au développement économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire, tout en respectant les valeurs de la société québécoise.

2.1 Stratégie de développement et concertation : un dialogue nécessaire

Nous l'avons vu, l'agriculture constitue une activité économique d'importance et la production agricole québécoise bénéficie d'une réputation enviable dans de nombreux domaines. Mais, les objectifs fixés en matière de développement agricole l'ont été depuis les 20 dernières années sur la base de la seule dimension économique. Nous savons pourtant que le rôle joué par l'agriculture au Québec est beaucoup plus large.

Par ailleurs, rarement l'agriculture aura été au cœur de l'actualité comme c'est le cas présentement. Et les plus importantes manifestations sont le reflet de l'inquiétude des consommateurs qui découvrent ou redécouvrent les réalités du monde agricole. Et ces consommateurs-citoyens, questionnent les choix et les orientations de développement qui ont été faits en leur nom, parfois à tort, parfois avec raison.

Ainsi, afin de rétablir un équilibre entre les volontés et les besoins des uns et des autres, il devient urgent d'instaurer un dialogue constructif entre le monde agricole et les consommateurs dans le but d'associer les objectifs économiques de développement de l'agriculture à des objectifs sociaux et environnementaux. La stratégie de développement issue de ce dialogue devra porter sur des enjeux clairs à court, moyen et long termes.

Une telle orientation et les décisions qui en découleront requièrent impérativement une intervention dynamique de l'État, et ce, avec toute la transparence et le leadership attendus. Qui plus est, l'OAQ est d'avis que l'État doit adopter une approche globale et intégrée, qui prend à la fois en compte les particularités régionales, tant biophysiques que sociales, et les orientations globales de la société québécoise. Ultiment, ces orientations devront faire en sorte que les élevages québécois, et notamment les élevages porcins, soient mieux répartis sur le territoire québécois et qu'une structure agricole de base puisse se développer et se maintenir convenablement dans toutes les régions du Québec.

L'Ordre s'interroge sur la disponibilité d'outils efficaces pour permettre aux municipalités d'exercer adéquatement le rôle qu'on leur demandera de jouer, notamment au niveau des consultations publiques préalables à la délivrance des permis. De fait, nous craignons qu'en l'absence de ces outils, le préjudice favorable soit accordé d'abord à toutes préoccupations autres que celles concernant l'activité agricole, surtout en production porcine, et plus globalement le développement d'entreprises agricoles.

Recommandations :

- *Sous la responsabilité de l'État québécois, qu'un dialogue efficace soit installé entre le monde agricole et les consommateurs-citoyens.*
- *Que les stratégies de développement des activités agricoles et des communautés rurales respectent des objectifs intégrant les aspects économiques, environnementaux et sociaux, et que ces stratégies soient mises en place sous la responsabilité et le leadership du gouvernement québécois.*

2.2 Développement durable et multifonctionnalité : des concepts pour définir le modèle agricole québécois

Le concept de développement durable a été propagé par le rapport *Notre avenir à tous* de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1987. Celui-ci, aussi connu sous le nom de rapport Brundtland, définit le développement durable de la façon suivante : « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ».

Pour sa part, l'Ordre des agronomes se donnait, dès 1991, une définition du développement durable de l'agriculture : «Une agriculture respectueuse de l'environnement qui produit, de façon sécuritaire, des aliments sains et nutritifs tout en maintenant le secteur économiquement viable, concurrentiel et en harmonie avec les industries et les secteurs connexes».

Ainsi, pour l'OAQ, développer de façon durable signifie durer dans le temps, se renouveler et s'adapter aux nouveautés et aux changements. Une telle notion s'inscrit donc dans un ensemble de gestes, petits ou importants, posés au regard de la planification, de la mise en oeuvre et du suivi, et qui conduisent à des résultats tangibles, si modestes soient-ils. Ces résultats s'exprimeront tout autant sur les questions environnementales et sociales que sur les techniques de production et les ressources des entreprises.

Par ailleurs, la définition de l'OAQ en matière de développement durable est aussi le reflet des préoccupations plus globales entourant les activités agricoles et conduisant au concept de multifonctionnalité de l'agriculture. Ce concept, apparu en Europe au début des années 1990, révèle la très grande diversité des richesses et des répercussions globales engendrées par l'agriculture. Il prévoit non seulement la gestion d'activités de production, mais aussi la gestion du territoire et des richesses collectives qui s'y rattachent. La multifonctionnalité s'appuie donc sur les dimensions suivantes :

La production de denrées alimentaires, mais aussi de produits utiles à l'homme mais non alimentaires : L'agriculture produit les aliments des populations et permet ainsi d'assurer les approvisionnements de nourriture. De plus, elle permet la production de produits utiles à l'homme, tels que les fibres textiles, ou plus récemment, les biocarburants.

L'occupation du territoire : Cette dimension présuppose que l'agriculture est associée au territoire, donc qu'il y a un lien obligatoire entre toute production et l'accès au sol pour supporter cette dernière. De plus, sachant que les performances agricoles permettent actuellement d'assurer la totalité de la production de denrées alimentaires sur une portion très réduite du territoire, cette occupation suppose donc que la répartition de l'agriculture sur l'ensemble du territoire demande une réelle volonté politique et ne repose pas sur la seule logique économique.

Le soutien et la dynamisation des communautés rurales : L'agriculture étant d'ores et déjà reconnue comme une activité économique, elle a la particularité de stabiliser les communautés rurales dans toutes les régions du Québec. Il faut maintenant y associer la notion de politique rurale, laquelle intègre les approches territoriales respectueuses des particularités régionales ainsi que les approches environnementales et sociales. Il faut aussi compter sur la participation des agriculteurs à la vie et à la culture régionales.

L'entretien du patrimoine collectif : Il s'agit ici de mettre en évidence les services que les producteurs agricoles, à titre individuel ou collectif, peuvent offrir à leur communauté. L'entretien et le développement des paysages ruraux, la préservation de la biodiversité, la gestion du sol et du sous-sol ainsi que le tourisme rural font partie de cette dimension. Ces biens, qu'ils soient publics ou privés, pourraient difficilement être préservés ou mis en valeur sans l'apport des producteurs agricoles.

La contribution du secteur agricole à la richesse collective : Le fait que l'agriculture rende possible l'accès, pour toute une population, à des aliments sains, de qualité, en quantité et à un prix accessible à tous, représente probablement la plus grande contribution d'une activité à la paix sociale et à la richesse collective.

Les principes qui précèdent doivent servir de balises à la définition des modèles d'entreprises agricoles dont le soutien et le développement sera privilégié pour la production porcine, comme pour les autres types d'activités agricoles. Au-delà de la comparaison entre divers modèles, ferme familiale, industrielle ou intégrée, et au-delà de l'appréciation d'une entreprise agricole basée sur le seul calcul d'unités animales, la ferme québécoise sera valorisée par son approche globale et l'attention portée aux dimensions environnementales, économiques et sociales qui la définissent.

Recommandations :

- *Prioriser le soutien et le développement d'entreprises agricoles qui se développent selon les concepts de la multifonctionnalité de l'agriculture.*
- *Promouvoir ce type d'entreprises agricoles.*

2.3 Usage du territoire agricole : planifier pour mieux agir

Rappelons d'abord que le principe sur lequel se base l'OAQ pour établir l'ensemble des positions émises en matière de protection du territoire agricole est de favoriser l'utilisation prioritaire des bons sols agricoles à des fins agricoles et de miser sur le développement agricole pour dynamiser les communautés rurales.

Force est de constater que les diverses pressions qui s'exercent à l'échelle des régions et des municipalités ont engendré, à plusieurs reprises, des décisions fondées davantage sur l'émotivité que sur la logique, mettant parfois un frein important au développement de l'agriculture en zone agricole. À titre d'exemple, rappelons les nombreux mouvements de contestation entrepris au cours des dernières années dans plusieurs régions agricoles du Québec alors que la population s'est vivement opposée, sous prétexte que « ça pue », à la mise en place d'entreprises de production porcine et que certaines régions disposaient d'espaces appropriés et n'étaient pas aux prises avec les problèmes engendrés par une importante concentration de cet élevage, ou de tout autre élevage. De fait, le premier réflexe souvent observé à l'échelle locale dans de telles situations est de considérer les activités agricoles comme une nuisance plutôt que de les entrevoir comme des opportunités de diversification de l'agriculture et de développement économique de la région.

Afin de mettre en place les stratégies énoncées par l'État et de respecter les orientations de celui-ci tout autant que les spécificités territoriales, la MRC, en tant que structure intermédiaire entre la municipalité et le gouvernement, constitue l'instance toute désignée pour harmoniser adéquatement les orientations en matière de développement économique et social ainsi qu'en matière de protection du territoire agricole. Cette instance, de par la lecture et la connaissance pointue qu'elle possède de son territoire et par le biais du schéma d'aménagement dont elle est le maître d'œuvre, est en mesure de jouer un rôle majeur dans la dynamique agricole régionale. Il faudrait toutefois s'assurer que les MRC soient convenablement outillées pour exercer cette responsabilité.

2.3.1 Plan de développement de la zone agricole

En terme d'outil, nous faisons ici référence au plan de développement de la zone agricole. Rappelons qu'en 1988, l'OAQ présentait un mémoire sur la protection du territoire agricole qui abordait déjà la notion de planification des usages de la zone agricole. En 1996, puis à nouveau en 2001, l'Ordre réitérait ses positions quant à l'importance pour le milieu agricole de se doter de plans de développement de la zone agricole. Alors que le schéma d'aménagement trace les grands axes de développement du territoire, le plan de développement permet quant à lui de caractériser adéquatement le milieu. Il procure de ce fait une connaissance pointue du territoire, du degré de sensibilité de ses zones et du potentiel de chacune d'elles en termes d'occasions de développement. Un tel plan doit donc tenir compte des principales fonctions dévolues à l'agriculture, soit la production d'aliments sains, la conservation des ressources et des activités, la préservation des paysages ainsi que la stabilisation et le développement des communautés rurales. Le plan de développement de la zone agricole apporte ainsi un éclairage indéniable sur les façons dont peuvent s'intégrer les activités agricoles aux autres types d'activités tels que l'exploitation forestière, le tourisme, la villégiature ainsi que le développement résidentiel et industriel, facilitant ainsi la coexistence harmonieuse de toutes ces activités.

Pour l'OAQ, il apparaît donc essentiel que les MRC soient formellement invitées à se doter de tels plans de développement de la zone agricole. En outre, cet exercice devrait demeurer transparent, démocratique et basé sur des expertises appropriées.

Mentionnons pour le bénéfice de la Commission que le ministère des Affaires Municipales, en collaboration avec l'Ordre de agronomes, a produit un document de référence à partir d'un projet pilote effectué pour la MRC Les Etchemins. Ce document de référence présente les étapes et les travaux requis pour réaliser un plan de développement de la zone agricole.

2.3.2 Disponibilité des ressources au sein des MRC

Dans un autre ordre d'idées, bien que les MRC aient accès à plusieurs ressources pour exercer la gestion et le développement du territoire agricole, l'Ordre considère que celles-ci demeurent encore bien insuffisantes. D'ailleurs, dans son mémoire d'avril 1997, l'OAQ avait démontré une certaine réticence à ce que le développement du territoire agricole soit laissé tel quel aux MRC. Ainsi, la gestion du territoire ne doit pas se limiter à une question de pouvoir réglementaire puisque c'est également une question de compétences appropriées pour effectuer une analyse complète. On peut alors se poser la question à savoir qui, dans les MRC, possède les compétences nécessaires pour réaliser les schémas d'aménagement lorsque l'on traite de la zone agricole. Ainsi, le législateur doit, pour assurer l'atteinte d'un objectif efficace de planification, accorder le support et le financement requis pour cet exercice. Cette condition est essentielle si l'on veut permettre aux MRC d'accéder à des experts et d'intégrer aux schémas d'aménagement les outils nécessaires en vue d'assurer non seulement la gestion du territoire agricole, mais également son développement dans un souci de coexistence harmonieuse des activités agricoles et non agricoles, de protection de l'environnement et de respect des orientations de l'État.

2.3.3 Coexistence harmonieuse des activités agricoles et non agricoles

L'Ordre des agronomes du Québec est d'avis que la cohabitation harmonieuse et le maintien, voire le développement des communautés rurales, passent par l'adoption d'une approche axée sur la mise de l'avant de solutions concertées.

À cet effet, tel que nous l'avons mentionné, le schéma d'aménagement, et qui plus est, le plan de développement de la zone agricole, représentent des outils de grande valeur reposant sur des paramètres bien définis. S'ils sont utilisés à bon escient, ils peuvent présenter des solutions concrètes et positives à la problématique de cohabitation des activités agricoles et non agricoles, tout en évitant la déstructuration des communautés rurales et

l'exode de ses habitants. Par ailleurs, le producteur agricole et ses voisins, en tant que principaux concernés, doivent être impliqués dans la mise en place de telles solutions. Leur contribution est en effet essentielle pour conduire à une cohabitation harmonieuse et s'assurer de conditions de développement durable. Ainsi, le plan de développement de la zone agricole, préparé conformément au schéma d'aménagement et conçu par des experts qualifiés, peut assurément servir d'assise à une approche concertée et structurante du milieu rural québécois.

Recommandations :

- *Que chaque MRC intègre obligatoirement à son schéma d'aménagement un plan de développement de la zone agricole, en s'inspirant de la documentation disponible auprès des instances concernées.*
- *Que le support technique et le financement requis pour ce faire soient disponibles.*
- *Que le tout soit appuyé sur un exercice de concertation de tous les intervenants concernés au niveau territorial.*

L'Ordre considère également essentiel qu'avant que s'établisse le processus de consultations publiques prévues au projet de loi n° 54, qu'un réel exercice d'information et de sensibilisation à l'importance et aux particularités entourant la pratique des activités agricoles, incluant la production porcine, soit mis en place par le gouvernement.

2.4 Réglementation environnementale : un premier pas

Depuis 1997, plusieurs initiatives et stratégies gouvernementales, telles que le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA)*, la *Stratégie de protection des cours d'eau*, la *Stratégie pour assurer la protection des écosystèmes en milieu agricole*, et plus récemment, le *Règlement sur le captage des eaux souterraines*, la *Politique nationale de l'eau* ainsi que le *Code de gestion des pesticides*, ont été mises en place afin de réduire la pollution diffuse d'origine agricole et de préserver la ressource eau.

Malgré certains irritants associés à l'application du RRPOA, lequel régissait plus particulièrement les productions animales et la gestion des fumiers, il faut reconnaître que ce dernier a favorisé une démarche d'accompagnement des entreprises agricoles, par les agronomes, dans la gestion technique et agroenvironnementale de la fertilisation. Il a également permis une plus grande sensibilisation aux préoccupations environnementales et une orientation des entreprises agricoles vers des modes de régie moins agressifs pour l'environnement.

Le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), qui est venu remplacer le RRPOA le 14 juin dernier, précise les objectifs environnementaux à atteindre sans s'attarder sur les moyens à prendre. Il priorise en premier lieu une approche de fertilisation équilibrée sur chaque entreprise.

Le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) demeure toujours la pièce maîtresse de ce nouveau règlement. L'OAQ a élaboré, pour la réalisation du plan, une grille de référence, utilisée par les agronomes, qui permet une approche globale des activités à la ferme, en incluant le diagnostic ainsi que la démarche agroenvironnementale à entreprendre, en plus des recommandations de fertilisation. Le REA laisse donc aujourd'hui plus de latitude à l'intervention de l'agronome dans la réalisation d'un plan bien adapté à la réalité de l'entreprise agricole et établi en fonction de sa capacité de réalisation. Il accentue ainsi l'implication des agronomes dans l'orientation des entreprises vers une démarche agroenvironnementale, en s'appuyant sur leurs compétences et leur professionnalisme

Recommandation :

- *Que le gouvernement québécois maintienne les orientations adoptées à travers le Règlement sur les exploitations agricoles.*

2.5 Gestion par bassins versants : l'étape subséquente

Malgré le fait qu'il favorise l'adoption de pratiques agricoles de plus en plus respectueuses de l'environnement, le *Règlement sur les exploitations agricoles* se limite néanmoins à une approche ferme par ferme.

Toutefois, pour atteindre des résultats encore plus significatifs de préservation de l'eau et des sols, bref de l'environnement, il faudrait miser davantage sur une approche globale en matière de travail du sol, de régie d'élevages et de cultures. C'est pourquoi, l'approche à privilégier devrait aujourd'hui s'appuyer sur une gestion collective des activités agricoles : une gestion de l'agriculture à l'échelle du bassin versant.

L'OAQ, à l'instar d'autres groupes comme l'Union québécoise pour la conservation de la nature, préconise cette approche puisqu'elle permet, à partir de l'analyse de l'ensemble des fermes présentes sur le territoire d'un bassin, d'avoir une vue d'ensemble de la situation, d'évaluer les risques de pollution diffuse, de déterminer les mesures correctives appropriées tout en les assortissant de certaines mesures de contrôle. Nous dépassons ainsi largement la notion de fertilisation par bassin versant pour passer à une vision plus globale du développement agricole. Cette vision interpelle non seulement l'ensemble des activités agricoles d'un bassin versant mais devrait également voir à intégrer, tout comme le préconise la *Politique nationale de l'eau*, les multiples intérêts, usages, préoccupations et moyens d'action des forces vives du milieu.

Recommandation :

- *Afin de donner suite aux activités entourant le REA, instaurer rapidement, tel que prévu dans la Politique nationale de l'eau, la gestion des activités agricoles par bassin versant. Cette gestion doit inclure les activités touchant les entreprises agricoles du bassin versant et ne pas se limiter uniquement à la seule fertilisation.*

2.6 Respect de l'environnement et écoconditionnalité

L'Ordre des agronomes s'est déjà prononcé en faveur des demandes présentées par les producteurs agricoles afin que le gouvernement injecte des sommes additionnelles dans le virage agroenvironnemental et dans des mesures d'aide à la transition. Nous réitérons notre appui à cette demande. Précisons toutefois qu'une telle intervention de l'État doit, encore une fois, s'assortir de toute la transparence nécessaire. Celle-ci est effectivement essentielle au succès d'une telle injection de fonds publics et au fait que les consommateurs puissent avoir confiance dans les systèmes de production agricole et aux produits mis en marché.

Par ailleurs, si l'on veut atteindre les objectifs environnementaux fixés par le gouvernement et obtenir des résultats concrets en matière de protection de l'environnement, l'Ordre des agronomes est d'avis que les aides financières accordées aux entreprises agricoles soient obligatoirement liées au respect des normes environnementales en vigueur.

De fait, l'État a en main un outil intéressant pour équilibrer le recours au droit de produire, soit l'écoconditionnalité. Ce concept peut constituer un important levier de changement des pratiques agricoles afin que celles-ci soient davantage compatibles avec les principes du développement durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire et de protection de l'environnement. En outre, l'écoconditionnalité peut agir en quelque sorte de garantie. Toutefois, seul un mécanisme crédible, fort et soutenu pourra procurer les effets bénéfiques escomptés et concilier les intérêts parfois divergents de la population et du secteur agricole tout en restaurant un certain niveau de confiance envers ce dernier.

Ainsi, pour lui donner toute la crédibilité nécessaire, l'écoconditionnalité devra s'appuyer sur des mesures de suivis appropriées auprès des entreprises agricoles, sur des mesures de contrôle efficaces et également sur des mesures dissuasives et coercitives.

De fait, nous le constatons, les mesures incitatives sont nécessaires mais elles ont leurs limites et les processus d'auto-responsabilisation n'ont plus leur place, compte tenu de l'état actuel de la situation environnementale et du coup de barre à donner pour accélérer les changements qui s'imposent. En ce sens il est pertinent de supporter les efforts des producteurs vers une meilleure performance environnementale mais il est tout aussi important de préciser dès maintenant les comportements et les actions néfastes à l'environnement qui conduiront à un retrait de privilèges accordés au monde agricole.

Dans le même ordre d'idées, et puisque le mouvement est déjà largement perceptible au niveau mondial, il convient de se pencher sur le lien pouvant être instauré entre le financement des activités agricoles, notamment par la Financière agricole du Québec, et la valorisation de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). En effet, au moment où 300 des plus grandes institutions financières au monde se concertent pour « diriger les capitaux vers des entreprises environnementalement et socialement saines et ainsi assurer la profitabilité des unes (les entreprises) et des autres (les institutions) », il devient pertinent d'envisager sérieusement une telle option au Québec. Dans un contexte où une partie des

sommes investies dans la structure de la Financière agricole provient des fonds publics et dans la mesure où il est nécessaire de rétablir le lien de confiance entre les producteurs agricoles et le consommateur-citoyen, une telle mécanique représente certainement un premier pas vers une écoconditionnalité proactive.

Recommandations :

- *Mettre en place le principe d'écoconditionnalité, liant les aides de l'État à l'agriculture au comportement environnemental des entreprises agricoles. Ce principe doit s'appuyer sur des mesures incitatives, des mesures de suivi et des mesures dissuasives.*
- *Favoriser, par le biais de la Financière agricole du Québec, la Responsabilisation Sociale des Entreprises dans le cadre du financement et des aides accordées.*

2.7 Opter pour une certification environnementale

Il est reconnu que des produits offrant certaines caractéristiques particulières se démarquent sur les marchés. La certification environnementale constitue l'une de ces caractéristiques de valeur ajoutée.

L'Ordre des agronomes du Québec est d'avis que la mise en place de systèmes certifiant que les entreprises agricoles qui y adhèrent utilisent des techniques de production qui respectent l'environnement, tout en garantissant la qualité et l'innocuité des produits, comporte de nombreux avantages et permettrait de doter les produits agroalimentaires québécois d'une réelle plus-value sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Une telle certification permet d'envisager la préoccupation environnementale comme une réelle opportunité plutôt qu'une contrainte au développement d'activités agricoles. En même temps, elle permet de positionner favorablement les producteurs qui y adhèrent auprès de leur communauté.

Déjà quelques initiatives à cet effet ont fait leur apparition, notamment par les producteurs de porcs eux-mêmes. Il est heureux qu'une préoccupation de ce type apparaisse et nous l'encourageons fortement. Afin de s'assurer qu'un tel processus établisse correctement les conditions à prescrire et les façons de les garantir, l'OAQ propose qu'une instance neutre

soit mise en place afin d'élaborer et administrer un programme de certification pour toutes les productions et pour tous les producteurs agricoles du Québec. Il est important que ce processus permette également aux entreprises agricoles de se démarquer individuellement dans leur pratique.

Recommandation :

- *Instaurer un système de certification environnementale neutre et performant, orienté tant vers les marchés extérieurs que vers les préoccupations des communautés rurales, et accessible à toutes les entreprises agricoles du Québec.*

2.8 Miser sur les services agronomiques

Les services agronomiques sont constitués de l'ensemble des services professionnels et personnalisés d'aide et de support à la prise de décision offerts aux entreprises agroalimentaires du Québec.

La profession d'agronome a connu des changements majeurs au cours des 20 dernières années. Le profil des emplois occupés vient d'ailleurs en témoigner. Alors que dans les années 1980, les agronomes se trouvaient pour une large part à l'emploi de la fonction publique provinciale et fédérale (90 %), aujourd'hui, cette proportion est passée à 30 %. La restructuration des services conseils entreprise par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) vers les années 1990 a nécessairement contribué à moduler ce portrait. Ainsi les agronomes occupent aujourd'hui des emplois dans des champs de pratique plus diversifiés que jamais et plusieurs évoluent dans des structures qui n'existaient pas jadis.

L'avènement des clubs d'encadrement techniques et des clubs agroenvironnementaux constitue un bel exemple d'un nouveau type de structure. En effet, bien que le MAPAQ compte encore aujourd'hui sa propre équipe de conseillers, une partie importante des services agronomiques est aujourd'hui assurée par des formules de groupes. Bien que l'OAQ émette certaines réserves sur ce type de structuration des services agronomique, ces formules présentent des avantages certains puisqu'elles assurent un accompagnement soutenu qui favorise le transfert des connaissances.

Quelle que soit la formule préconisée, il demeure que grâce à sa formation, l'agronome est le professionnel tout désigné pour véhiculer le savoir et le savoir-faire requis afin de soutenir le développement harmonieux des entreprises et des élevages québécois. Les performances agronomiques entourant la zootechnie et la régie des élevages ont permis d'atteindre de hauts niveaux de productivité pour les entreprises et une qualité de production recherchée mondialement. Et la rentabilité de ces mêmes entreprises est enviable!

Dans le cas de la production porcine, nous convenons que plusieurs des améliorations apportées au cours des dernières années ont touché la génétique et le statut sanitaire des animaux. Par ailleurs, bien que des progrès importants aient été réalisés en matière de nutrition animale, avec notamment l'avènement de la phytase dans les rations, il reste beaucoup à faire pour passer de la science à la pratique.

Ainsi, alors qu'avec le *Règlement sur les exploitations agricole*, on mise actuellement sur l'encadrement des producteurs agricoles quant à la gestion de leur fertilisation, il faut du même coup accorder une plus grande attention à l'encadrement pouvant être apporté par des agronomes et touchant à d'autres dimensions de l'entreprise, notamment en nutrition animale et en régie d'élevage. Ces interventions peuvent contribuer à la diminution de la pression environnementale en limitant à la base l'introduction d'éléments appelés à devenir des polluants.

De plus, considérant le coût des technologies et le développement des entreprises, ce sont souvent les producteurs les plus performants et les mieux positionnés sur le plan financier et des ressources matérielles qui sont les plus aptes à mettre en place et à adopter ces technologies. D'ailleurs, l'introduction des progrès technologiques est indissociable des changements structurels constatés dans la production porcine et dans l'intégration des activités de production.

Or nous constatons à l'heure actuelle que l'encadrement à ce niveau pourrait être bonifié. Certains conseillers oeuvrent auprès des entreprises de production porcine, par le biais des clubs agro-environnementaux alors que d'autres besoins sont comblés par les meuneries. L'OAQ considère que l'offre de services peut s'organiser autour d'interventions propres à chacune des productions, donc à la production porcine également. En ce sens, nous

sommes aussi d'avis que la diversité des formules en place est encore ce qui sert le mieux le secteur agricole. Ainsi, avec les offres de services variées, nous pouvons penser à établir une véritable dynamique de développement des services agronomiques, permettant un libre choix du producteur agricole.

Par ailleurs, l'OAQ doit s'assurer que les circonstances de pratique permettent en tout temps à l'agronome d'exercer pleinement son jugement professionnel. Et afin de remplir son mandat de protection du public, l'OAQ a le devoir de s'assurer que les normes de pratique mises de l'avant par les agronomes sont appropriées et respectueuses des données scientifiques disponibles tout autant que de la réalité des entreprises agricoles desservies, pour le mieux être de toute la société.

Recommandation :

- *Favoriser la diversité des offres de services agronomiques et l'accessibilité de ces services, pour le bénéfice de tous les producteurs agricoles, notamment par le biais des aides accordées par l'État.*

L'Ordre des agronomes du Québec considère également que les municipalités et les MRC ont grandement intérêt à rechercher et à utiliser l'expertise agronomique pour assumer avec succès les responsabilités qui leur seront désormais dévolues.

3 CONCLUSION

La production porcine a suscité un vaste débat à travers le Québec pour lequel l'Ordre des agronomes a été grandement interpellé. Pourtant, les sujets traités ne sont pas nouveaux et les problématiques sont déjà bien connues. La situation est toutefois complexe, elle dépasse largement la dimension de la seule production porcine, et elle concerne l'ensemble des intervenants de la scène agricole, y compris les agronomes. Malgré le fait que plusieurs groupes semblent vouloir ignorer les progrès réalisés à ce jour, il demeure qu'un important virage agroenvironnemental est déjà engagé, entre autres par les producteurs porcins eux-mêmes.

On ne peut toutefois ignorer qu'il reste beaucoup de travail à faire. Désormais, l'environnement devra être vu comme une composante intrinsèque de l'entreprise agricole et non plus comme une contrainte. Plus que jamais, l'établissement d'un dialogue est essentiel entre les producteurs et les consommateurs pour que ces derniers reprennent contact avec les réalités du secteur agricole.

L'État, pour sa part, devra assurer un plein leadership quant aux orientations à donner en matière de développement agricole; en s'assurant notamment que les outils nécessaires aux différentes instances soient adéquats et disponibles alors que les municipalités, quant à elles, devront considérer la croissance économique de l'agriculture dans une perspective sociale. Le tout devra obligatoirement se faire dans la plus grande transparence. C'est à ces seules conditions que la société pourra faire des choix éclairés et que la cohabitation harmonieuse des activités agricoles et non agricoles au sein des municipalités sera assurée.